

---

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 22 juin 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M<sup>me</sup> Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière  
M<sup>e</sup> Vanessa Gendron, greffière adjointe  
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme

---

## PROCÈS-VERBAL

---

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 31, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public. Afin de respecter les directives émises par la Santé publique, l'accès est limité. La séance est également webdiffusée. Toute personne présente peut poser des questions. Il était également possible de soumettre ses questions par écrit avant la séance par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen peut aussi poser ses questions via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

---

**2021-269**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### DÉPÔT DE DOCUMENT

---

**DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT**

Le trésorier dépose les listes suivantes :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021 (SUITE)

- la liste des chèques et dépôts émis du 7 mai au 10 juin 2021, pour un montant de 9 341 053,52 \$;
- la liste des dépenses par approubateurs du 7 mai au 10 juin 2021, pour un montant de 1 713 121,03 \$;
- la liste de prélèvements automatiques institutionnels du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021, pour un montant de 392 044,24 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021, pour un montant de 461 902,11 \$.

---

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

---

2021-270

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

---

#### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

---

#### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 9 JUIN 2021 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 9 juin 2021.

---

2021-271

#### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 JUIN 2021 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

**AP2021-242** Entente entre la Ville de Québec et l'*Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale)*, relative à des services professionnels et techniques — Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec — 2021–2022 (Dossier 75349)

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021 (SUITE)

- BE2021-017** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France 2021*
- DE2021-682** Lettre d'intention du Service du développement économique et des grands projets au ministère des Transports du Québec, afin de reprendre la gestion d'une partie du lot 1 758 400 du cadastre du Québec, afin de permettre un meilleur réaménagement du secteur Rochebelle – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- AP2021-425** Résiliation discrétionnaire des contrats, lots 1, 2 et 3, pour le transport et le recyclage des résidus verts de l'agglomération de Québec – 2021 à 2023 (Appel d'offres public 74696)
- AP2021-438** Adjudication d'un contrat pour la réception, le conditionnement et la mise en valeur des branches en provenance des écocentres de la Ville de Québec (Appel d'offres public 75478)
- AP2021-445** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de divers filtres de ventilation pour bâtiments (Appel d'offres public 75107)
- AP2021-447** Adjudication d'un contrat pour les services d'installation et de réparation d'équipements audiovisuels (Appel d'offres public 75431)
- DE2021-795** Avenant –11 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, et appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises, en raison de la pandémie de la COVID-19
- MR2021-002** Subvention pour l'année 2021 à *Moisson Québec*, dans le cadre du *Programme de récupération en supermarchés*
- IN2021-013** Entente de réalisation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative au déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga phase 2 (PAM200066) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- RH2021-462** Approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et les trois syndicats prenant part au *Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*, relative à la restructuration dudit régime et le règlement de divers griefs
- DE2021-834** Entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Institut nordique du Québec – Un bâtiment emblématique de recherche sur la nordicité*
- DE2021-835** Entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Institut nordique du Québec – Des espaces en entrepreneuriat et en innovation nordique*
- RH2021-487** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Stephan Bugay (ID. 094311), à titre de directeur des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, responsable de la prévention et de la qualité du milieu
- RH2021-491** Abolition de la Direction adjointe de l'*Office du tourisme du Québec*, et du titre d'emploi associé au poste de directeur adjoint – Mise à jour de la nomenclature des emplois du personnel de direction
- PV2021-013** Modification de la fiche 47002 du PIQ 2021-2025

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021 (SUITE)

**TM2021-111** *Règlement de l'agglomération sur les autorisations d'occupation de la voie publique, R.A.V.Q. 1313, tel que modifié*

**IN2021-011** *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1405*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### PROPOSITIONS

---

**2021-272**

#### **DIRECTION GÉNÉRALE — OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉLECTROMÉCANIQUE — PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville planifie d'acquérir deux (2) panneaux à messages variables pour remplacer ceux existants;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'obtenir un soutien professionnel quant aux spécifications électromécaniques pouvant être requises selon le choix des types d'installation des panneaux à messages variables;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ travaille actuellement sur les plans et devis pour la réfection de la Route 138 et qu'un des panneaux sera installé dans la zone visée par les plans;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux spécifiques liés à l'achat des panneaux lumineux justifient l'octroi du contrat à CIMA+;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ pour des services en électromécanique dans le cadre de l'achat de panneaux lumineux par la Ville, conformément l'offre n° QP21075 datée du 31 mai 2021 d'un montant de 34 635 \$ plus taxes et dont copie est jointe au sommaire;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-192-10-419;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer le virement budgétaire de 12 130 \$ à partir du poste 02-192-10-335 vers le poste 02-192-10-419.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2021-273**

#### **TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-274

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE DE SURVEILLANTS DE PLATEAUX D'ACTIVITÉS — SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE confirmer l'embauche de M. Justin Hébert à titre de surveillant au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire depuis le 4 juin 2021, selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621, Secteur loisirs*;

DE confirmer l'embauche de M. Mikaël Burns à titre de surveillant au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire depuis le 14 juin 2021, selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621, Secteur loisirs*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-275

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT MÉCANICIEN POUR LA SAISON ESTIVALE 2021 — SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE confirmer l'embauche de M. Mathieu Martineau Gagnon à titre d'étudiant mécanicien temporaire, au Service des travaux publics depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021, selon des conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, Cols bleus* et selon la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires (POLVSAD-2020-031)*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-276

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS JOURNALIERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2021 — SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

DE confirmer l'embauche de M. Charlie Savard à titre d'étudiant journalier temporaire à l'entretien de la voirie et des travaux publics au Service des travaux publics depuis le 7 juin 2021, selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795 Cols bleus* et selon la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires (POLVSAD-2020-031)*;

DE confirmer l'embauche de M. Olivier Bouchard à titre d'étudiant journalier temporaire à l'entretien de la voirie et des travaux publics au Service des travaux publics depuis le 14 juin 2021, selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795 Cols bleus* et selon la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires (POLVSAD-2020-031)*,

DE confirmer l'embauche de M. Gabriel Campagna à titre d'étudiant journalier temporaire à l'entretien des bâtiments, parcs et espaces au Service des bâtiments, parcs et espaces verts depuis le 7 juin 2021, selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795 Cols bleus* et selon la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires (POLVSAD-2020-031)*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-277

**RESSOURCES HUMAINES — NOMINATION — JOURNALIER PERMANENT  
— SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE nommer M. Jonathan Raymond à titre de journalier temps plein permanent au Service des travaux publics à compter du 31 mai 2021, conformément à l'article 24.11 de la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, Cols bleus*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-278

**TRAVAUX PUBLICS — LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE ET  
PAIEMENT D'UNE FACTURE — P.E. PAGEAU INC. — PROJET DE  
RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE 2018, LOT 1 (PJT17-320-001-E) —  
APO-2018-001**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-132 du 3 avril 2018 relative à l'adjudication d'un contrat à P.E. Pageau inc. pour le projet de réfection de voirie et pavage 2018 — Lot 1 pour une somme de 1 981 046,27 \$ taxes incluses, appel d'offres n° APO-2018-001;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont exécutés à 100 %;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Avizo experts-conseils;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement n° 3 de l'entrepreneur P.E. Pageau inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'autoriser la libération de la retenue contractuelle d'un montant de 172 294,73 \$ plus taxes ainsi que le paiement du décompte progressif n° 3 d'un montant de 104 922,93 \$ plus taxes, pour un total de 277 217,65 \$ plus taxes et ce, conformément à la facture n° 12795, à l'entreprise P.E. Pageau inc., suivants les dispositions applicables de l'appel d'offres n° APO-2018-001 relatif aux travaux de pavage 2018, lot 1;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la retenue contractuelle d'un montant de 172 294,73 \$ plus les taxes, soient puisés sur le poste budgétaire 55-136-30-000;

QUE les fonds nécessaires au paiement du décompte progressif n° 3 d'un montant de 104 922,93 \$ plus les taxes, soient puisés sur le projet PJT17-320-001E;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires nécessaires pour transférer le financement de 110 156,00 \$ prévu sur le poste budgétaire 02-330-10-622 pour 86 000,00 \$ et prévu sur le projet GTP-I-21-01 pour 24 156,00 \$ vers le projet PJT17-320-001E.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-279

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TURCOTTE 1989 INC. — APO-2020-022**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-245 pour l'adjudication d'un contrat relatif au service technique pour l'entretien de l'éclairage public, appel d'offres

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021 (SUITE)

n° APO-2020-022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Turcotte 1989 inc., pour une période de deux (2) ans, conformément à la demande publique de soumissions 1377119, selon les prix unitaires de sa soumission déposée le 15 juin 2020, dont copie est jointe au sommaire, pour une somme totale estimée à 174 450,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la facture n° 22008 datée du 31 mai 2021, d'un montant de 1 459,90 \$ plus taxes, pour des travaux d'entretien d'éclairage par l'entrepreneur Turcotte 1989 inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 22008 au montant de 1 459,90 \$, plus taxes, à Turcotte 1989 inc. pour les travaux d'entretien et de réparation 2020-2021;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le poste budgétaire 02-340-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2021-280

#### **TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — ANALYSE DE BESOIN ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LES MARAIS ÉPURATEURS CONSTRUITS DU VERGER ET DE L'ARTIMON — APO-2021-011**

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres n° APO-2021-011;

CONSIDÉRANT QUE ces trois (3) soumissions ont été analysées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont obtenu une note supérieure à 70 points;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour une étude englobant une analyse de besoin et une étude de faisabilité pour les marais épurateurs construits du Verger et de l'Artimon appel d'offres n° APO-2021-011, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit l'entreprise Lasalle NHC inc., conformément à la demande publique de soumissions n° 1484736, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 28 mai 2021 au montant de 85 025,00 \$, plus taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet GTP-I-21-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2021-281

#### **TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT — ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES, 4 X 4 AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE — APO-2021-013**

CONSIDÉRANT QU'une (1) soumission a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres n° APO-2021-013;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'approvisionnement pour l'achat d'un camion 6 roues, 4 X 4 avec équipements à neige, appel d'offres n° APO-2021-013 au soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Jacques Olivier Ford inc., conformément à la demande publique de soumissions n° 1490643, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 9 juin 2021, dont copie est jointe au sommaire, pour une somme totale de 109 995 \$, plus taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet GTP-M-21-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2021-282

#### **BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE ET PAIEMENT DE FACTURES — TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. — PARC DES BERNACHES — APO-2020-026**

CONSIDÉRANT la facture n° 32408, datée du 20 avril 2021, correspondant à l'item 4 du bordereau de prix pour la réfection des surfaces endommagées, d'un montant de 2 646,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la facture n° 7305, datée du 8 juin 2021, correspondant à la libération de la retenue de 10 % de la valeur du contrat, d'un montant de 4 936,10 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont exécutés à 100 %;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture n° 7305;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser la libération de la retenue contractuelle, soit le paiement de la facture n° 7305, pour un montant total de 4 936,10 \$, plus taxes, ainsi que le paiement de la facture n° 32408, d'un montant de 2 646,00 \$, plus taxes, à l'entreprise Tessier Récréo-Parcs inc., conformément aux dispositions applicables de l'appel d'offres n° APO-2020-026 relatif aux travaux de réaménagement d'une aire de jeux au parc des Bernaches;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture 32408 soient puisés sur le projet PEV-I-20-02;

QUE les fonds nécessaires pour le paiement de la facture n° 7305, soit la libération de la retenue contractuelle, soient puisés sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

### 2021-283

#### **URBANISME — TRANSACTION ET QUITTANCE — DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC. — AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la demande en justice déposée par Del Degan, Massé et Associés inc. contre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à régler ce litige hors cour;

CONSIDÉRANT l'offre faite par Del Degan, Massé et Associés inc.;



SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021 (SUITE)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'autoriser la conclusion d'une entente de règlement hors cour, transaction et quittance entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Del Degan, Massé et Associés inc. dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 200-22-088659-206;

D'autoriser le versement d'une somme totale de 16 794 \$ à Del Degan, Massé et Associés inc., en guise de règlement complet en capital, intérêts, indemnité additionnelle, frais de justice et taxes, le cas échéant;

D'autoriser les procureurs de la Ville, Tremblay Bois Mignault Lemay, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit règlement hors cour, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet au présent règlement hors cour.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2021-284**

**URBANISME — AIDE FINANCIÈRE — CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE DU CAP ROUGE — LUTTE À LA BERCE DU CAUCASE**

CONSIDÉRANT la présence de la berce du Caucase sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et plus particulièrement sur les berges de la rivière du Cap Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la berce du Caucase est une espèce exotique envahissante dangereuse pour l'être humain et les animaux;

CONSIDÉRANT QUE des interventions majeures ont été réalisées sur le territoire depuis 2015 pour lutter contre la berce du Caucase et qu'il convient de maintenir les efforts en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a versé au Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge (CBRCR) une aide financière de 2 000 \$ pour le projet de lutte contre la berce du Caucase suivant la résolution n° 2021-021 adoptée le 19 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention du CBRCR auprès de la Fédération de la faune du Québec a été refusée;

CONSIDÉRANT QUE le CBRCR souhaite obtenir une aide financière supplémentaire afin de maintenir le niveau d'intervention prévu pour lutter contre la berce du Caucase, et ce, malgré la perte de financement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière supplémentaire de 8 000 \$ à l'organisme du Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-460-10-970;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer un virement budgétaire de 8 000 \$ du poste 02-610-10-411 vers le poste 02-460-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2021-285**

**URBANISME — DDM — 70, RUE DE SYDNEY — LA GRANDE PLACE ST-HILAIRE INC.**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 2 juin 2021 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 21 juin 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3, pour la demande de dérogations mineures suivante :

- une (1) case de stationnement à 2,70 m de la ligne avant au lieu de  $\geq 8$  m;
- une marge de recul avant du bâtiment principal projeté à 10,09 m au lieu de  $\geq 15$  m;
- une marge de recul latérale gauche du bâtiment principal projeté à 1,10 m au lieu de  $\geq 9$  m;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil d'accepter la dérogation mineure suivante :

- une (1) case de stationnement à 2,70 m de la ligne avant au lieu de  $\geq 8$  m;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil, à la majorité de 4 contre 3, de refuser les dérogations mineures suivantes :

- une marge de recul avant du bâtiment principal projeté à 10,09 m au lieu de  $\geq 15$  m;
  - le bâtiment projeté doit se reculer davantage pour se rapprocher du 15 m de marge de recul prescrit par le règlement et ainsi ne pas trop détonner par rapport à l'immeuble voisin;
  - le préjudice envers le requérant n'est pas sérieux. Ce dernier pouvant réduire la profondeur de son bâtiment projeté afin de le reculer davantage;
- une marge de recul latérale gauche du bâtiment principal projeté à 1,10 m au lieu de  $\geq 9$  m;
  - la dérogation apparaît comme étant « majeure » aux yeux d'une majorité des membres du Comité;
  - le bâtiment serait trop près de la ligne de lot latérale et sa hauteur ( $\pm 10$  m) pourrait causer préjudice à l'immeuble voisin notamment pour des questions d'entretien du bâtiment de ce côté puisqu'il sera nécessaire d'empiéter sur le terrain voisin;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'accepter les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogations mineures pour le 70, rue de Sydney (projeté), connu et désigné comme étant le lot 5 750 200 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf visant à autoriser :

- une (1) case de stationnement à 2,70 m de la ligne avant au lieu de  $\geq 8$  m;
- une marge de recul avant du bâtiment principal projeté à 10,09 m au lieu de  $\geq 15$  m;
- une marge de recul latérale gauche du bâtiment principal projeté à 1,10 m au lieu de  $\geq 9$  m;

Le tout comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85* et selon le plan d'Éric Chouinard, arpenteur-géomètre, dossier 21031, minute 3480.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau, Marcel Desroches,  
Jean Simard, Yannick LeBrasseur, Jonathan Palmaerts

Ont voté contre : Mme Annie Godbout, M. Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité, le président vote

---

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

**2021-286**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-650 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-628 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-650 modifiant le Règlement n° 2020-628 pour la constitution d'un comité consultatif pour la circulation et la sécurité routière* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-650*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-650 modifiant le Règlement n° 2020-628 pour la constitution d'un comité consultatif pour la circulation et la sécurité routière*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2021-287**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-651 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-636 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LES ENJEUX ENTOURANT LE LAC SAINT-AUGUSTIN**

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-651 modifiant le Règlement n° 2020-636 pour la constitution d'un comité consultatif pour les enjeux entourant le lac Saint-Augustin* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-651*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-651 modifiant le Règlement n° 2020-636 pour la constitution d'un comité consultatif pour les enjeux entourant le lac Saint-Augustin*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2021-288**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-652 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-640 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-652 modifiant le Règlement n° 2020-640 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2021* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-652*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-652 modifiant le Règlement n° 2020-640 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2021*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2021-289**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-653 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-653 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-653*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-653 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2021-290**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-654 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-429 RÈGLEMENT RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-654 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-654*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-654 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-291

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-658 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2019-584 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-658 modifiant le Règlement n° 2019-584 sur la gestion contractuelle* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-658*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-658 modifiant le Règlement n° 2019-584 sur la gestion contractuelle*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2021-292

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-659 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2021-659 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2021-659*;

D'adopter le *Règlement n° 2021-659 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

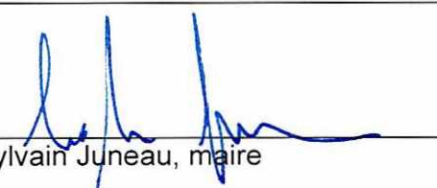
**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

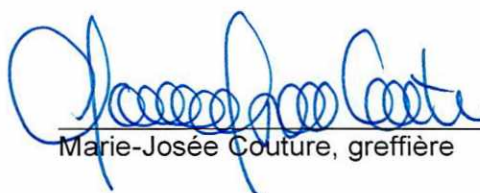
---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 29.

---

  
Sylvain Juneau, maire

  
Marie-Josée Couture, greffière